



Dijon, le 23 mai 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Rapport financier de l'exercice 2022

I. Activité de l'association (compte de résultat)

Nous avons connu en 2022 :

- Un accroissement important des aides financières accordées aux jeunes.
D'une part, le nombre de jeunes majeurs accompagnés a fortement augmenté avec 53 nouvelles adhésions au cours de l'année 2022, passant ainsi à 185 dossiers actifs.
D'autre part, certains jeunes, en grande précarité, ont nécessité un soutien important.
Le financement de nos actions a ainsi représenté 27 936 € en 2022 contre 22 838 € en 2021, soit une augmentation de 22 %.

Actions	ADEPAPE	3A	Total
1 – Coup de pouce - Secours d'urgence	2 201 €	1 545 €	3 746 €
2 – Secours alimentaire	1 461 €	810 €	2 271 €
3 – Urgence hébergement	1 302 €	1 360 €	2 662 €
4 – Dépôt de garantie	3 848 €	1 265 €	5 113 €
5 – Prêts d'honneur	1 180 €		1 180 €
6 – Aide au permis de conduire	2 298 €		2 298 €
7 – Aide à la mobilité	2 608 €	1 679 €	4 287 €
8 – Prime de réussite	1 950 €		1 950 €
9 – Frais de scolarité	826 €	250 €	1 076 €
10 – Lib'Air T (activités de la commission jeunes)	2 249 €	1 105 €	3 354 €
Total	19 922 €	8 015 €	27 936 €

Ce sont l'aide alimentaire, les aides à l'hébergement et l'aide à la mobilité pour lesquelles les aides ont le plus progressé par rapport à 2021.

A noter également que la commission jeunes ayant été très active avec de belles sorties organisées, avec un budget doublé depuis 2021. Pour certains jeunes les plus précaires, ce sont les seuls loisirs auxquels ils peuvent avoir accès.

- Une stabilité des charges de fonctionnement courant pour lesquelles nous sommes particulièrement vigilants.
- Des subventions légèrement en retrait par rapport à 2021.

Subventions	ADEPAPE	3A	Total
FDVA (Etat)	1 500 €		1 500 €
Conseil Départemental de la Côte d'Or	5 000 €	12 000 €	17 000 €
Ville de Dijon	2 000 €		2 000 €
Ville de Chenôve	500 €		500 €
CAF de la Côte d'Or	3 350 €		3 350 €
Total	12 350 €	12 000 €	24 350 €

Pour mémoire, nous avons perçu 25 700 € de subventions en 2021, soit une diminution de 5 %. C'est la baisse importante de la subvention d'État portée par le FDVA qui en est la cause.

- Le maintien du financement important (30 580 €) par le Conseil Départemental de mises à disposition de personnel via l'IDV de Semur et les PEP CBFC.
La coopération avec ces professionnels est essentielle pour nous compte tenu de certaines situations complexes.
- Un niveau de cotisations et dons en légère progression par rapport à 2021 pour atteindre 4 639 €.
- Une contribution croissante des bénévoles de l'association dont le nombre d'heures de bénévolat (1 325 heures) et les frais abandonnés (4 500 €) est directement liée à l'évolution du nombre de jeunes accompagnés.

Au terme de cette année 2022, notre compte de résultat affiche un lourd déficit.

	ADEPAPE	3A	Total
Total des produits	20 204 €	12 000 €	32 204 €
Total des charges	24 174 €	13 946 €	38 120 €
Résultat d'exploitation	- 3 970 €	- 1 946 €	- 5 916 €
Résultat financier (intérêts livret bleu)	158 €		158 €
Excédent / déficit	- 3 813 €	- 1 946 €	- 5 759 €

NB : Les contributions volontaires en nature et les mises à disposition de personnels ne sont pas valorisées dans ce tableau car elles sont sans impact sur le compte de résultat.

Pour améliorer notre situation à venir, nous comptons sur :

- L'apport de moyens financiers supplémentaires, notamment ceux convenus avec le CCAS de Dijon sur la base d'un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).
- La facilitation de dispositifs de droit commun, en particulier le FSL, actuellement en discussion avec Le Conseil Départemental et le CCAS de Dijon pour leurs périmètres respectifs.
- Le travail interne à l'association pour rechercher des partenaires financiers, type Club Services, mécène, chaque fois qu'une action peut être organisée sous la forme de projet répondant aux critères d'octroi de ces financeurs.

II. La santé financière de l'association (bilan)

En conséquence directe du déficit de l'exercice, notre solde bancaire, qui était de 27 536,89 € au 31/12/2021, est réduit à 21 359,79 € au 31/12/2022.

Cette trésorerie disponible en début d'exercice ne couvre que 10 mois de fonctionnement environ, ce qui est trop faible.

Le souhait exprimé par le Conseil d'Administration de constituer un fonds de réserve n'aura encore pas été possible à l'issue de cet exercice.

Pour mémoire, l'association ne dispose pas de fonds propres.

La conjonction de ces trois points constitue une fragilité financière importante.

Annexe 1 : Compte de résultat détaillé

Annexe 2 : Bilan

Annexe 3 : Budget prévisionnel 2023

Le trésorier

Hervé BONNAVAUD